

Département des Alpes de-Haute Provence

République Française
Commune de Thorame-Basse

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 7

Votants : 11

Séance du lundi 7 mai 2025

L'an deux mille vingt cinq et le 7 mai

l'assemblée régulièrement convoquée le 2 avril 2025, s'est réunie sous la présidence de Bruno BICHON

Sont présents : Bruno BICHON, Monique JANIN, Nicole HOGGE, Caroline CHAILLAN, Yvette MIGUEL, Jean-Yves KISTON, Didier VIAL

Représentés :

Florine DUPONT SENES par Didier VIAL,

Florence FOURNEAU par Yvette MIGUEL

Robert LIAUTAUD par Caroline CHAILAN

Denis GARIN par Bruno BICHON

Absents :

Secrétaire de séance : Monique JANIN

Il est 9h52, les conseillers annoncés étant présents, M. le Maire ouvre la séance.

M. le Maire fait l'appel des présents.

Monique Janin, Florine Dupont-Senez représentée par Didier VIAL, Florence FOURNEAU représentée par Yvette MIGUEL, Nicole HOGGE, Caroline CHAILLAN, Didier VIAL, Yvette MIGUEL, Jean-Yves KISTON, Robert LIAUTAUD représenté par Caroline CHAILAN, Denis GARIN représenté par Bruno BICHON.

Désigné par les conseillers municipaux présents comme secrétaire : Monique JANIN

Le quorum est atteint, la séance peut commencer.

L'ordre du jour, est :

Retrait des indemnités du Maire

Retrait des délégations du Maire.

Communication de M. la Maire relative aux décisions prises sur délégation

Décision, 07-2025, pour l'attribution des marchés de mise en conformité des captages attribués à l'entreprise MRTP.

Le Conseil prend acte.

Premier point de l'Ordre du jour : Retrait des indemnités du Maire

M. le Maire présente la demande faite par Mme Caroline CHAILLAN pour ôter au Maire son indemnité de fonction et ses délégations.

M. le Maire présente les arguments juridiques du conseil de la Commune émettant des réserves sérieuses sur la légalité de la délibération proposée par Mme CHAILLAN concernant la suppression des indemnités de fonctions.

M. le Maire est interrompu fréquemment par les conseillers municipaux d'opposition.

M. le Maire rappelle à maintes reprises que lors de la communication du Maire celui-ci ne doit pas être **interrompu**.

M. le Maire poursuit ses observations, outre les interruptions des conseillers municipaux d'opposition, l'intervention donne lieu à des prises de paroles véhémentes émanant du public sans que ces derniers ne demandent la parole.

Mme Caroline CHAILLAN, sans demander la parole, soutient que les observations du Maire sont issues d'un mémoire secret qui n'a pas à être divulgué et qu'elle portera plainte contre le Maire.

Une nouvelle fois interrompu bruyamment par l'opposition et le public et en l'état d'un brouhaha général, M. de Maire constate que les débats ne peuvent sereinement se poursuivre et lève la séance à 10h24.

Les membres du Conseil de la majorité quittent la salle sous un déchaînement de violence verbale.

Mme Monique JANIN



M. Bruno BICHON

